



Communiqué de presse du 13 février 2013

A partir de 2025, l'énergie éolienne participera à la réduction de la facture énergétique du consommateur

France Energie Eolienne (FEE) publie en exclusivité les résultats d'une étude macro-économique menée en janvier 2013 avec le Cabinet E-CUBE Strategy Consultants (Cabinet de conseil spécialisé dans l'énergie) sur « La valeur et les coûts de l'éolien sur le système électrique en France ». C'est la première fois qu'une étude référente de ce type est menée en France. Des études semblables ont été réalisées par la DENA pour l'Allemagne¹ ou l'IEA² à l'échelle mondiale, mais elles ne sont pas adaptées aux spécificités du système français.

Ces résultats révèlent qu'en réalité, dans le cadre du scénario actuel (50% de production d'énergie nucléaire à horizon 2025), l'éolien réduira la facture d'électricité pour le consommateur à partir de 2025. L'énergie éolienne ne coûtant que 4 euros par foyer et par an en 2013³.

En 2030 (date de référence prise dans le cadre du Grand Débat sur l'Energie), chaque MWh éolien produit fera économiser 10 euros au consommateur.

Voici les principaux enseignements de l'étude :

1^{er} enseignement : l'injection massive d'énergie éolienne sur le réseau fait baisser mécaniquement le prix de l'électricité

En 2030, l'éolien pourra faire baisser le prix de l'électricité sur le marché jusqu'à 10%.

En effet, l'éolien a vocation à remplacer des énergies plus onéreuses et à réduire le prix général de l'électricité.

2^{ème} enseignement : l'éolien contribue à la bonne gestion des pics de consommation

Lors des périodes de grand froid, il y a plus de vent. D'ores et déjà, l'éolien produit au moment où la demande est maximale : courant décembre 2012 par exemple, l'éolien a couvert 8% de la consommation d'électricité.

A l'horizon 2020, l'éolien pourra sécuriser la consommation en pointe d'environ 1 million de foyers, évitant ainsi la construction de l'équivalent de 10 centrales thermiques de 500 MW. Cette contribution limite de facto la production des émissions de gaz à effet de serre.

3^{ème} enseignement : l'éolien exige peu d'investissements dans les infrastructures de transport d'électricité

L'étude montre que les coûts d'infrastructure liés à l'éolien sont modérés, grâce au réseau de transport déjà existant. En se basant sur le montant de 1 milliard d'euros d'investissement entre 2007 et 2020 avancé par RTE, le coût de développement du réseau pour accueillir l'éolien ne revient qu'à 1 euro / MWh_{éolien} en 2020. Et surtout, il s'agit d'un coût équivalent à celui développé pour d'autres systèmes d'énergie⁴.

¹ DENA : Deutsche Energie-Agentur - Verteilnetzstudie, Ausbau und Innovationsbedarf der Strom-verteilnetze in Deutschland bis 2030. (Décembre 2012).

² IEA : International Energy Agency, World Energy Outlook 2011.

³ Coût de l'électricité sans chauffage et eau chaude.

⁴ « Il n'est pas beaucoup plus coûteux d'adapter le réseau pour une production à partir d'éoliennes que pour une production nucléaire. » (D. Maillard, RTE, 2009).

4^{ème} enseignement : L'éolien ne nécessite pas de réserve pour faire face à sa variabilité

L'étude montre que les réserves n'ont pas augmenté depuis l'installation de l'éolien sur le territoire : en passant, en quelques années, de 0 à 7 GW de puissance installée, force est de constater que l'éolien n'a pas exigé de construction de centrales thermiques additionnelles pour faire face à sa variabilité. Comme pour confirmer ce fait, RTE n'anticipe pas de hausse de réserves à horizon 2020.

Pour Nicolas WOLFF, président de FEE, « C'est la première fois d'une étude montre les impacts bénéfiques de l'éolien du point de vue économique pour la collectivité. Le Grand Débat mené sur l'Energie doit désormais prendre en compte cet éclairage ».

A propos de France Energie Eolienne

Fondée en 1996, l'association France Energie Eolienne (FEE) rassemble aujourd'hui plus de 250 acteurs de la filière éolienne et représente les intérêts de cette filière industrielle qui pèse déjà plus de 11 000 emplois.

Elle vise à un développement harmonieux de ce nouveau secteur, afin de faire de la filière éolienne une industrie créatrice d'emplois non délocalisables et porteuse de développement en région.

CONTACT PRESSE - AGENCE RPCA

Cathy Bubbe – Anne-Sophie Leinot - Maxime Godart

c.bubbe@rpca.fr - a.leinot@rpca.fr - m.godart@rpca.fr

Tél : 01 42 30 81 00